

APRIL Moto renforce sa garantie corporelle du conducteur jusqu'à 1,2 million d'euros

Les 2-roues représentent 2% du trafic routier, mais sont impliqués dans 25% des accidents corporels. Conscients de ces risques, 88% des motards souscrivent une garantie spécifique pour les dommages corporels en cas d'accident responsable. Pour répondre à cette préoccupation très forte chez les motards, APRIL Moto, propose désormais une nouvelle garantie corporelle du conducteur qui permet une indemnisation beaucoup plus importante en montant (jusqu'à 1,2 million d'euros) mais qui ouvre aussi un périmètre d'intervention beaucoup plus large.

Selon une enquête réalisée par Profidéo en 2015, ¾ des assurés souhaitent un plafond d'indemnisation supérieur à 50 000€ en cas de blessure accidentelle et près de 80% du panel interrogé se déclare prêt à payer pour en bénéficier. Pour répondre à cette attente, APRIL Moto a fait le choix de renforcer le niveau de garanties de ses trois offres destinées aux conducteurs de deux-roues.

3 niveaux de garantie et un mode d'indemnisation qui favorise largement les intérêts de l'assuré.

Options	Invalidité	Décès	
	≥15%	Conjoint	Par enfant mineur
Protection corporelle du conducteur	150 000 €	15 000 €	3 000 €
Protection corporelle du conducteur Plus*	300 000€	20 000 €	3 000 €
	≥10%	Conjoint	Par enfant mineur
Protection corporelle du conducteur Premium*	600 000 €	30 000 €	3 000 €
Indemnisation doublée si l'assuré porte un gilet Air Bag 4 ou 5 étoiles SRA au moment du sinistre jusqu'à 1,2 million d'euros.			
*uniquement pour les produits Moto et Scooter			

Le + APRIL Moto :

Même si le taux d'invalidité est inférieur à 15% ou 10% (selon l'option choisie), APRIL Moto indemnise les frais de traitements médicaux, l'incapacité temporaire totale de travail, et prend en charge des cours à domicile pour les assurés mineurs blessés.

Une démarche assurantielle pensée pour augmenter la sécurité des conducteurs

En plus du renforcement des garanties des différents niveaux de l'offre Protection corporelle du conducteur, APRIL Moto, double le montant de l'indemnisation (en cas d'invalidité ou de décès) aux conducteurs porteurs d'un gilet Airbag (4 ou 5 étoiles SRA) avec un plafond maximal d'indemnisation pouvant atteindre jusqu'à 1,2 million d'euros!

CONTACTS PRESSE

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr



A propos d'APRIL Moto

APRIL Moto assure 130 000 motards en France soit environ 4 % de part de marché. Avec plus de 100 collaborateurs basés à Tours, cette structure, filiale du groupe APRIL, connaît une évolution très positive de son activité avec un nombre d'assurés qui a augmenté de plus de 90 % depuis 2013 et avec un très haut niveau de performance/clients (96 % de clients satisfaits enquête INIT 2017).

À propos d'APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 31 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 800 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros

CONTACTS PRESSE

Samantha Druon
07 64 01 74 35
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda
07 64 56 97 54
ylhem.benhammouda@insign.fr

